

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

**29 août 2011**

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal tenue le **29 août 2011** à 19 heures, à la salle du conseil, située au 312, rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Francis Plourde, conseiller
- M. Lucien Gendron, conseiller
- M. Alain Boucher, conseiller
- M. Yannick Bélanger, conseiller
- M. Jean-Guy Raymond, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila assiste à la session.

**2011-08-0186**

### **1. Ouverture de la session**

La session est ouverte à 19h00 par Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste.

Il est proposé par Yannick Bélanger, appuyé par Francis Plourde, d'accepter l'ouverture de la session.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **2. Constat et lecture de l'avis de convocation**

Tel que requis par l'article 153 du Code municipal, le maire, Louis-Marie Bastille, constate que l'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil qui ne seraient pas présents à l'ouverture de la session.

La lecture de l'avis de convocation est faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila.

**2011-08-0187**

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Jean Guy Raymond, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2011-08-0188**

### **4. Acceptation de l'offre de financement de l'institution financière pour le financement du camion citerne autopompe pour le service incendie**

À la suite de l'appel d'offre public pour la vente de l'émission d'un billet de 276 700 \$, le Ministère des Finances a retenu deux (2) soumissions conformes dont la plus avantageuse est présentée ci-après;

Il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Francis Plourde:

**QUE** la Municipalité de Saint-Modeste accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt du 6

septembre 2011 au montant de 276 700 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 315, au prix de 98,000 échéant en série cinq (5) ans comme suit :

14 600 \$	1,75 %	6 septembre 2012
15 000 \$	2,00 %	6 septembre 2013
15 500 \$	2,25 %	6 septembre 2014
16 100 \$	2,5%	6 septembre 2015
215 500 \$	3,00 %	6 septembre 2016

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2011-08-0189

#### 5. Établissement d'emprunt en vertu du règlement 315

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt numéro 315, la Municipalité de Saint-Modeste souhaite emprunter par billet un montant total de 276 700 \$;

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par Jean Guy Raymond, appuyé par Lucien Gendron:

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'**un emprunt par billets au montant de 276 700 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 315 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

**QUE** les billets soient datés du 6 septembre 2011;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012	14 600 \$
2013	15 000 \$
2014	15 500 \$
2015	16 100 \$
2016	16 500 \$ (à payer en 2016)
2016	199 000 \$ (à renouveler)

**QUE** pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Saint-Modeste émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 6 septembre 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits

amortissements pour le règlement numéro 315, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**6. Période de questions à l'intention des gens de la salle**

Pas de questions.

**2011-08-0190**

**7. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean Guy Raymond appuyé par Margot Perreault de lever la session à 19h17.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

En signant le présent procès verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,  
Maire